

Le contrôle parental gratuit et systématique

Les enfants sont accrocs au Net. Et se mettent en danger, notamment en tombant sur des sites choquants ou lors de leurs 'chats' sur les messageries instantanées.

Et selon, une enquête Médiamétrie réalisée à la demande de la Délégation aux usages internet (DUI): 71% des parents d'enfants âgés de 6 à 15 ans ne leur donnaient « *pas accès librement* » à Internet, estimant que la navigation pouvait être dangereuse. Lors de la conférence sur la famille, en septembre dernier, le gouvernement avait souhaité une activation automatique – et non plus optionnelle, comme c'est le cas aujourd'hui – des logiciels de filtrage ou de contrôle parental. Après négociations, gouvernement et FAI se sont mis d'accord. Les fournisseurs d'accès proposeront un logiciel de contrôle parental gratuit au cours du premier trimestre 2006. A cette date, un logiciel de contrôle parental « *performant, facile à utiliser et sans surcoût* » (...) sera disponible dans tous les kits de connexion à Internet, précise le ministère de la Famille dans un communiqué. « *Tous les nouveaux abonnés se verront ainsi sensibilisés aux risques d'Internet* ». Les nouveaux abonnés devront passer, à l'occasion de leur inscription ou de la configuration de leur ordinateur, par une page de formulaire leur proposant le contrôle parental, et ils ne pourront pas poursuivre la procédure sans y avoir répondu. Ce logiciel de contrôle parental « *devra répondre à un cahier des charges très précis en termes de fonctionnalités: il offrira notamment des services différenciés (listes blanches, listes noires) selon que l'utilisateur est un enfant ou un adolescent* », selon le ministère de Philippe Bas. La présidente de l'Association des FAI Marie-Christine Levet a expliqué que « *ces logiciels fonctionnent sous deux principes: un principe de liste blanche pour les plus jeunes enfants (qui) n'auront accès qu'à une liste de sites recommandés, et un principe de liste noire d'exclusion de sites soit pornographique soit d'incitation à la haine, faite sur la base d'analyse sémantique* ». Parallèlement, les pouvoirs publics et les FAI vont organiser des campagnes de communication « *afin de sensibiliser enfants et parents à ces problématiques et permettre d'installer gratuitement ces outils de protection* ». Enfin, un comité de suivi a été mis en place pour « *suivre attentivement* » le respect de ses engagements. Les FAI ont pour leur part prévu d'instaurer des indicateurs permettant de mesurer les développements de ces outils de protection des jeunes internautes. La France sera le premier pays à mettre en place un tel système de protection, selon le ministre.